

Déclaration de Marie-Hélène Amiable, Maire de Bagneux

Je suis scandalisée par la décision prise par la 15^{ème} chambre du tribunal correctionnel de Nanterre. Quatre élus, dont le précédent Maire, députée de la 11^{ème} circonscription, sont salis dans leur intégrité par la décision qui vient d'être rendue.

Je les connais très bien tous les quatre. Je travaille avec eux depuis longtemps. Ils sont dévoués au bien commun et ils ont toute ma confiance.

C'est d'autant plus scandaleux que la prise illégale d'intérêts suppose que la personne mise en cause ait pu tirer un avantage personnel du fait de son mandat et il a été reconnu - y compris par le Ministère public - que les élus n'avaient profité d'aucun enrichissement personnel.

Au moment où l'affaire Clearstream sème le trouble au plus haut niveau de l'Etat, je trouve extrêmement dangereux pour la démocratie que des élus locaux, totalement dévoués à l'intérêt des habitants qu'ils représentent soient ainsi montrés du doigt et qu'un doute soit jeté sur leur probité. Tous les élus de France peuvent s'inquiéter de la qualification faite par le juge dans ce dossier.

Je tiens à réaffirmer ma totale confiance aux élus de Bagneux.